



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 AVRIL 2025 – 20H30

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois d'avril, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2025

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Marie-Line BALMONT ; Mme Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Elodie MARION ; M. Maurice PETRE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse FAYOLLE

Absents excusés ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Laurent GIAUFFRET ; Marianne MASSON ; Mme Noémie VILLARD.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du mercredi 12 mars 2025
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget « Activités commerciales »
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget Principal
- Vote des taux des différentes taxes
- Vote des budgets primitif 2024 « Budget Activités commercial » et « Budget principal »
- Présentation du Plan communal de Sauvegarde
- Convention à passer avec la CCMDL pour le fond de concours et la mise à disposition des colonnes semi-enterrées
- Fixation montant participation employeur à la protection sociale « prévoyance »
- Demande DGD urbanisme
- Point travaux « Cœur de village »
- Point projet « Local commercial »
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2025

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

COMPTE-ADMINISTRATIF BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES ET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose les résultats **du budget activités commerciale** :

Dépenses de fonctionnement : 4 418,33€

Recettes de fonctionnement : 32 413,55€

Report année 2023 : 47 484,40€

Résultat de fonctionnement 2024 : 75 479,62 €

Dépenses d'investissement : 149 863,33€

Recettes d'investissement : 18 026,68€

Report année 2023 : - 17 991,99€

Résultat d'investissement 2024 : - 149 828,64€

Monsieur le Maire expose ensuite les résultats **du budget principal** :

Dépenses de fonctionnement :	506 347,92€
Recettes de fonctionnement :	682 988,15€
Report 2023 :	147 309,53€
Résultat de fonctionnement 2024 :	323 949,76€

Dépenses d'investissement :	1 360 567,01€
Recettes d'investissement :	954 377,06€
Report 2023 :	107 835,59€
Résultat d'investissement 2024 :	- 298 354,36€

Monsieur le Maire se retire de la salle. Marie-Dominique CHEVRON, 1ère adjointe demande au conseil municipal de délibérer sur les résultats de ces comptes administratifs. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTIONS 2024

Monsieur le Maire expose les comptes de gestion 2024. Ils sont conformes aux comptes administratifs et sont donc validés à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux cette année.

Le conseil valide cette proposition.

Les taux 2025 sont donc valider comme suit :

- Taxes foncières bâties : 30%
- Taxes foncières non bâties : 46,49%
- Taxes d'habitation : 16,15%

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat correspond à une partie du résultat de fonctionnement que l'on affecte à l'investissement.

Le conseil municipal décide d'affecter les montants suivants :

Budget activités commerciales : 75 000 €

Budget principal : 265 000 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

- **Budget activités commerciales**

• **Fonctionnement :**

Dépenses : 40 479,62€

Recettes : 40 479,62€

• **Investissement :**

Dépenses : 217 579,62€

Recettes : 217 579,62€

- **Budget principal :**

• **Fonctionnement :**

Dépenses : 830 129,76€

Recettes : 830 129,76€

• **Investissement :**

Dépenses : 1 168 052€

Recettes : 1 168 052€

Le conseil municipal valide ces budgets à l'unanimité.

FONGIBILITE DES CREDITS

Le passage à la norme M57 implique de nouvelles règles comptables dont la fongibilité des crédits. Cela consiste à transférer des crédits d'un chapitre à un autre, sans avoir recours à une décision modificative. Le conseil municipal doit fixer le pourcentage des crédits ouverts qui peuvent être transférés.

Le conseil municipal fixe à 7,5% le taux des crédits ouverts pouvant être transférés dans chapitre à un autre dans le cadre de la fongibilité des crédits.

PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Marie-Dominique présente à l'ensemble du conseil municipal le plan communal de sauvegarde.

CONVENTION A PASSER AVEC LA CCMDL POUR LE FOND DE CONCOURS RELATIF A LA FOURNITURE DES CONTAINERS ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes participe à hauteur de 1800€ par colonne enterrées achetées par la commune. Il convient de signer une convention pour cela. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

DGD URBANISME

Monsieur le Maire explique vouloir demande une subvention au titre e la DGD urbanisme pour la révision du PLU. Le conseil accepte de faire cette demande.

NOUVEAU QUARTIER

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet ainsi que le projet d'éclairage de la zone.

LOCAL COMMERCIAL

Il faut encore que la commune revoie le chiffrage pour séparer les frais de la commune et ceux à la charge du locataire.

PROJET DU POLE SPORTIF

La suite du projet du pôle sportif comprend la réalisation du city-stade et d'espace de jeux. Pour le moment, le budget ne permet pas le lancement du projet. La commune est actuellement à la recherche de financement.

CONVENTION A PASSER AVEC L'ECOLE POUR L'UTILISATION DU CITY-STADE

Le projet de city-stade a pour but de permettre à l'école d'utiliser les équipements sportifs. Afin de faire une demande de subvention à l'agence nationale du sport, la commune doit réserver des créneaux spécifiques à l'école par le biais d'une convention. Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière : Marie-Thérèse FAYOLLE et Marie Dominique CHEVRON explique travailler sur plusieurs points du cimetière
 - Il faut tout d'abord restructurer le cimetière sinon, il risque de bientôt manquer de place
 - Elles vont travailler sur la rédaction d'un règlement du cimetière
 - Le socle de la croix est cassé. Il va falloir la déplacer.
- Commission culture de la CCMDL : Marie Dominique CHEVRON informe le conseil des interventions de la CCMDL dans le cadre du la culture :
 - Festival de musique numérique à Longessaigne
 - Résidence d'artiste ; Lucie ALBON réalise des fresques géantes en lien avec la transition écologique
 - Mise en place d'une charte pour le prêt du matériel
 - Les écoles de musiques souhaitent se tourner vers le numérique
- **La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 16 mai 2024**